





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-281**

**Séance publique du**

**11 juin 2018**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20180611- lmc1134806-DE-1-1
Date de signature : 13/06/2018
Date de réception : mercredi 13 juin 2018
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-BAALBECK : LE SPORT, OUTIL DE  
DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION DES JEUNES"**

Le 11 juin 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/06/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Gilles DONATINI à Eric CHEVALIER, Monsieur Alexandre GALLESSE à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Irène MALAUZAT à Monsieur Francis TAULAN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Coralie JAUSSAUD.  
Secrétaire : Jean BOULHOL

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées et  
Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2018

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET** : MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-BAALBECK : LE SPORT, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION DES JEUNES"-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Les Villes de Baalbeck et d'Aix-en-Provence ont signé un accord de coopération décentralisée en 2003. Cet accord entend définir un cadre favorable de partenariat en établissant des relations durables entre les deux collectivités mais également entre Aix-en-Provence et le Réseau des Villes Historiques et Archéologiques (RVHA).

Ce réseau a été créé en 2001 et est composé de plusieurs villes libanaises, jordaniennes et syriennes, dépositaires d'un patrimoine remarquable et qui entendent faire de ce patrimoine un secteur de développement local durable. Baalbeck assure la Présidence de ce réseau et Aix-en-Provence la Vice-Présidence. Il est à noter que du fait de l'instabilité de cette région du Monde, seule la partie libanaise du réseau est encore active.

La convention de coopération prévoit notamment comme objectif l'accompagnement institutionnel de la Ville de Baalbeck pour la mise au point de politiques innovantes de développement local.

Dans ce cadre et depuis 2003, de nombreuses actions ont été menées en partenariat entre les deux villes et le RVHA :

- . formation d'élus et d'agents municipaux libanais sur les enjeux du tourisme patrimonial
- . formation d'agents de développement touristique
- . organisation de conférences thématiques dans différentes villes du réseau

- . définition d'un circuit touristique pour les villes libanaises du RVHA
- . appui à la bibliothèque municipale de Baalbeck (structuration et formation)
- . appui à la définition d'un plan stratégique de développement et d'aménagement.

Le projet mis en œuvre par les deux Villes entre 2013 et 2015 prévoyait de travailler plus spécifiquement sur ces trois derniers points. Si la première année du projet a été mise en œuvre, les contraintes sécuritaires et l'impossibilité de se rendre à Baalbeck n'ont pas permis la réalisation des actions prévues en année 2 et 3.

Le Maire de Baalbeck a souhaité arrêter le précédent projet et a sollicité la Ville d'Aix-en-Provence pour relancer le partenariat dans le cadre d'un projet portant sur le centre sportif de Baalbeck, avec pour objectif la lutte contre la radicalisation des jeunes.

En effet, Baalbeck, au cœur de la Vallée de la Bekaa, a été particulièrement touchée par la crise syrienne. C'est par ailleurs une ville où la part des jeunes dans la population est très importante et où le taux de chômage est particulièrement élevé dans cette catégorie de la population. La question de la radicalisation des jeunes est donc une préoccupation très forte des pouvoirs publics et particulièrement de la Mairie de Baalbeck. Elle souhaite ainsi développer des politiques publiques permettant, entre autre, de proposer aux jeunes des activités culturelles et sportives.

C'est dans ce contexte que le Maire de Baalbeck s'est tourné vers la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et la Ville d'Aix-en-Provence, ses deux partenaires français, pour lui permettre de développer un projet communal portant sur ces deux thématiques.

En effet, l'État libanais a souhaité confier la gestion du grand stade de Baalbeck à la Municipalité qui a donc sollicité l'appui de la Ville d'Aix-en-Provence, de par son expérience de la gestion de ce type de stades. Ce stade, construit il y a près de 10 ans, n'a jamais connu l'organisation d'événement sportif et est actuellement sous-utilisé par les clubs sportifs de Baalbeck. Le renforcement de capacité de l'équipe municipale pour l'utilisation pleine de cet équipement est donc apparu nécessaire au Maire de Baalbeck.

C'est ainsi, que les Villes d'Aix-en-Provence et Baalbeck ont élaboré le projet « Aix - Baalbeck : le sport, outil de développement local et de lutte contre la radicalisation des jeunes ».

Ce projet, d'une durée d'un an, a été retenu dans le cadre de la troisième année du fonds d'appui franco-libanais 2016-2018 du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et permet donc à la Ville d'Aix en Provence de ne pas rembourser la subvention versée pour le précédent projet.

Il s'articule autour de trois actions :

#### **Action 1 :**

**. Appui à la définition d'une politique sportive de la Ville de Baalbeck et insertion du stade dans la Ville :** par le biais d'échanges d'expériences avec des élus et des cadres territoriaux d'Aix-en-Provence et l'accompagnement d'une expertise-conseil libanaise, il s'agira de produire un document cadre qui sera présenté à la Municipalité et aux habitants de Baalbeck. Pour cela, une mission d'élus et de cadres aixois est prévue à Baalbeck puis en retour une formation d'élus et de cadres de Baalbeck sera organisée à Aix, avec l'appui d'un prestataire aixois.

## **Action 2 :**

. **Formation à la gestion du stade municipal de Baalbeck** : il s'agira de renforcer les capacités de l'équipe qui gère le stade, dans les aspects équipement de proximité et événementiel sportif. Pour cela, une mission de techniciens aixois est prévue à Baalbeck puis en retour une formation de techniciens de Baalbeck sera organisée à Aix, avec l'appui d'un prestataire aixois.

## **Action 3 :**

. **Appui à l'organisation d'un événementiel d'inauguration** : il s'agira pour la Ville de Baalbeck d'organiser une inauguration officielle du stade avec un événement sportif grand public où seront présents élus et cadres des deux villes.

Le coût total d'opération de ce projet s'élève à 81 150 euros. Une subvention de 27 000 euros a été obtenue du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, soit 33% du budget.

L'apport prévisionnel de la Ville d'Aix en Provence est de 40 150 euros, dont 17 850 euros en numéraire et 22 300 euros en valorisation. L'apport de la Ville de Baalbeck est de 14 000 euros, dont 11 400 euros en numéraire et 2 600 euros en valorisation.

Le projet sera lancé dès la fin du mois de juin 2018 pour une année d'exécution.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues de bien vouloir:

- **VOTER** le projet « Aix - Baalbeck : le sport, outil de développement local et de lutte contre la radicalisation des jeunes », avec la mise en œuvre des actions et des dépenses afférentes selon le budget ci-annexé,

- **PRENDRE** acte du transfert de la recette de 27 000 euros déjà encaissée par la Commune d'Aix en Provence sur la réalisation de ce projet,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

DL.2018-281 - MISE EN OEUVRE DU PROJET "AIX-BAALBECK : LE SPORT, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION DES JEUNES" -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

**Aix-en-Provence /Baalbeck : le sport, outil de développement local et de lutte contre la radicalisation des jeunes**

Dépenses				Ressources					
Rubriques	Montant unitaire	Quantité	Montant total	Ville d'Aix-en-Provence		Ville de Baalbeck		MEAE	
				Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>Action 1</b>									
<b>Définition d'une politique sportive et insertion du stade dans la Ville</b>									
1. Déplacement de 5 aixois à Baalbeck pendant 4 jours									
billets avion	750	5	3 750	2 438				1 313	
hébergement	100	20	2 000			2 000			
restauration	50	20	1 000			1 000			
déplacement local	200	1	200			200			
expertise ville d'Aix : DGA	500	3	1 500	975				525	
expertise ville d'Aix : directeur sport	400	3	1 200	780				420	
expertise ville d'Aix : chef service	300	3	900	585				315	
Accompagnement par un cabinet conseil libanais	500	3	1 500	975				525	
2 . Déplacement de 5 libanais à Aix pendant 5 jours									
billets avions	750	5	3 750	1 750				2 000	
hébergement	120	25	3 000	1 500				1 500	
restauration	50	25	1 250	650				600	
déplacement local	200	1	200	130				70	
expertise ville d'Aix : directeur sport	400	1	400	260				140	
expertise ville d'Aix : chef de service	300	2	600	390				210	
Ingénierie de formation			2 500	1 625				875	
Accompagnement par un cabinet conseil libanais	500	5	2 500	1 625				875	
3. Rédaction d'un document en Français/arabe									
écriture par un cabinet conseil libanais	1 000	1	1 000	650				350	
Expertise ville d'Aix	400	2	800	520				280	
Traduction arabe/français	500	1	1 000	650				350	
Présentation publique de cette politique sportive	1 000	1	1 000			1 000			
<b>Sous-total Action 1</b>			<b>30 050</b>	<b>15 503</b>	<b>52 %</b>	<b>4 200</b>	<b>14 %</b>	<b>10 348</b>	<b>34 %</b>
<b>Action 2</b>									
<b>Formation à la gestion du stade municipal de Baalbeck</b>									
1. Déplacement de 3 aixois à Baalbeck pendant 4 jours									
billets avion	750	3	2 250	1 463				788	
hébergement	100	12	1 200			1 200			
restauration	50	12	600			600			
déplacement local	200	1	200			200			
expertise ville d'Aix : directeur sport	400	3	1 200	780				420	
expertise ville d'Aix : chef service	300	3	900	585				315	
2 . Déplacement de 5 libanais à Aix pendant 5 jours									
billets avions	750	5	3 750	2 250				1 500	
hébergement	120	25	3 000	1 700				1 300	
restauration	50	25	1 250	650				600	
déplacement local	200	1	200	130				70	
expertise ville d'Aix : directeur sport	400	1	400	260				140	
expertise ville d'Aix : chef de service	300	2	600	390				210	
Ingénierie de formation			2 500	1 625				875	
<b>Sous-total Action 2</b>			<b>18 050</b>	<b>9 833</b>	<b>54 %</b>	<b>2 000</b>	<b>11 %</b>	<b>6 218</b>	<b>34 %</b>
<b>Action 3</b>									
<b>Appui à l'organisation d'un événementiel d'inauguration</b>									
Déplacement de 5 aixois à Baalbeck pendant 4 jours									
billets avion	750	5	3 750	1 750				2 000	
hébergement	100	20	2 000			2 000			
restauration	50	20	1 000			1 000			
déplacement local	200	1	200			200			
Inauguration	2 000	1	2 000			2 000			
expertise ville d'Aix : directeur sport	400	3	1 200	780				420	
expertise ville d'Aix : chef service	300	3	900	585				315	
<b>Sous-total Action 3</b>			<b>11 050</b>	<b>3 115</b>	<b>28 %</b>	<b>5 200</b>	<b>47 %</b>	<b>2 735</b>	<b>25 %</b>
<b>Sous-Total 1</b>			<b>59 150</b>	<b>28 450</b>	<b>48 %</b>	<b>11 400</b>	<b>19 %</b>	<b>19 300</b>	<b>33 %</b>
Suivi (Préparation projet et mission, réalisation compte-rendu et capitalisation, évaluation)			10 000	5 000	50 %	1 500	15 %	3 500	35 %
Communication			2 000	1 000	50 %	300	15 %	700	35 %
Frais administratifs			7 000	4 050	58 %	500	7 %	2 450	35 %
Divers et imprévus			3 000	1 650	55 %	300	10 %	1 050	35 %
<b>Sous-Total 2</b>			<b>22 000</b>	<b>11 700</b>		<b>2 600</b>		<b>7 700</b>	
<b>Total Dépenses</b>			<b>81 150 €</b>	<b>40 150 €</b>	<b>49 %</b>	<b>14 000 €</b>	<b>17 %</b>	<b>27 000 €</b>	<b>33 %</b>